

Département des  
HAUTES-ALPES  
Arrondissement  
de BRIANCON

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 4 août 2020

Date de laConvocation :

31 juillet 2020

Date d’Affichage :

5 août 2020

Objet : Délibération n° 2020-096

Travaux d’extension des services techniques : attribution des travaux

L’an deux mille vingt, le quatre août à dix-huit heures,  
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à  
la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.

**Conseillers en exercice : 15 - Présents : 10 – Nombre de pouvoirs : 4**

**Etaient présents** : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, AUGIER Laëtitia, FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, LAURENT Sylvain, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas.

**Étaient représentés** : ROUX Catherine par GRANET Céline, CORDIER Georges par FAURE BRAC Christian, GUIGUES Véronique par ARNAUD Patricia, ROMAN Leslie par LAURENT Sylvain.

**Absents excusés** : MM. CORDIER Georges, ROMAN Leslie, GUIGUES Véronique, ROUX Catherine, COULOM Nicolas.

**Mme ARNAUD Patricia a été élue secrétaire de séance.**

Suite à la consultation des entreprises effectuée en vue de la réalisation des travaux d’extension des services techniques, et après examen des offres reçues,

M. le Maire propose au conseil municipal de retenir les propositions de prix suivantes :

- Lot N° 1: GROS OEUVRE : Entreprise SARL COLOMBAN, ZA la Tour 05100 VILLARD ST PANCRACE pour un montant de 218 202.63 €. HT.

- Lot N° 2: MENUISERIE : Lot déclaré infructueux, aucune offre reçue.

- Lot N° 3: ELECTRICITE : Entreprise SARL CIMELEC, 28 rue Georges Bermond Gonnet 05100 BRIANCON pour un montant de 8 400.00 € HT.

- Lot N° 4: PEINTURE : Entreprise SARL SPINELLI BATIMENT Place de la République 05000 GAP pour un montant de 3 815.00. €. HT.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :**

- **DONNE** un avis favorable à la proposition de M. le Maire.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises désignées ci-dessus.
- **DIT** que le lot déclaré infructueux fera l’objet d’une nouvelle consultation dans le cadre d’un marché négocié.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE